



Transport de marchandises

Projets du plan d'action déjà réalisés ou en cours de réalisation

1.1 Créer une carte de la réglementation liée aux livraisons dans le centre-ville de Genève, Carouge et Lancy

Les échanges avec les professionnels ont permis d'identifier un réel besoin de lisibilité et de simplification de la réglementation liée à l'accès des véhicules de livraison en ville. Le [Plan d'Action Marchandises et Logistique Urbaine 2019-2023](#) répond à cette problématique en publiant une cartographie de la réglementation dans les villes de Genève, Carouge et Lancy.

Cette cartographie, [disponible ici](#), a pour objectif d'améliorer la lisibilité de la réglementation et ainsi fluidifier le trafic, libérer les quartiers du trafic de transit et améliorer la productivité des professionnels du transport. Un bilan de la réalisation de cette action sera tiré fin 2020.

1.2 Mettre en place des mécanismes incitatifs pour promouvoir les véhicules à faibles nuisances (pollution, bruit)

Conformément à la procédure de mise en œuvre, les études suivantes, pilotées par le service de l'air, du bruit et des rayonnements non-ionisants (SABRA) ont été réalisées:

- Étude sur le potentiel de la motorisation électrique
- Étude sur l'incitation financière
- Étude comparative des incitations existantes

1.3 Améliorer l'usage des cases de livraison, en créer de nouvelles selon les besoins et faciliter les interventions professionnelles

- Bornes Presto Minute

Afin de lutter contre l'usage abusif et d'augmenter le taux de rotation des places jaunes dites cases de livraison, [le projet Presto Minute](#) a été mis en place pour inciter les utilisateurs à respecter le temps de stationnement qui leur est imparti, soit 20 minutes. Des bornes lumineuses ont ainsi été installées sur des cases de livraison de la rue du Rhône. Lorsque le temps autorisé est dépassé, un voyant lumineux rouge apparaît pour dissuader l'usage abusif de la case de livraison. Ce projet est en cours d'expérimentation depuis octobre 2018.